



Lyon, le 27 avril 2017

Madame la Directrice des Infrastructures de Transport

Malgré l'avis sans appel de l'Autorité de la concurrence en 2014, d'un rapport de force très largement déséquilibré entre l'État et les SCA, les plans de relance se succèdent (*plan de « verdissement » des autoroutes, plan de relance de 3,2 milliards d'euros en 2015, un nouveau plan de 800 millions cette année*) et font que ces SCA n'auront jamais été autant choyées.

À la DIR-CE, le premier plan de relance s'est traduit par le transfert de l'A480 et les deux extrémités de la RCEA et le second plan nous laisse penser que par ricochet, la traverse de Vienne, dont le transfert a déjà fait l'objet d'une étude en 2016, pourrait être impactée.

Si les personnels sont si sensibles à cette situation, c'est que la DIR Centre Est a été particulièrement touchée depuis sa création avec « l'adossement » de la RN 205, la privatisation de la RCEA dans l'Allier, le rapide déclassement A6/A7 dans la traverse de Lyon et des interrogations sur celui de la RN 7 de Machézal à Dardilly. Par ailleurs, l'État s'engage pour la construction de l'A45 qui aura certainement un impact sur l'A47 gérée actuellement par la DIR-CE. Ce contexte difficile est accentué par l'augmentation du nombre de métropoles qui passe de quinze à vingt-deux avec entre autre Dijon et Saint-Étienne, dont on ne sait quel usage elles feront du transfert des compétences.

Cette pression que subissent les réseaux par les Collectivités Locales génère des craintes de voir amoindrir les DIR, et particulièrement la DIR Centre-Est. En 2014, le préfet de région nous avait garanti que la métropole lyonnaise pouvait avoir des velléités sur l'aéroport St Saint-Exupéry mais pas sur le réseau routier.

La CGT déplore que ces projets se négocient directement par le ministère sans concertation avec les services ni le réseau scientifique et technique, au détriment du développement du multimodal.

Le réseau scientifique et technique du CEREMA est mis à mal et conduit à des difficultés pour répondre aux demandes. Les DIR sont contraintes de s'orienter vers des contrôles de bureaux d'études privés dont on ne mesure pas forcément les impacts des conflits d'intérêts.

Il est par ailleurs inadmissible que ce soit la presse la première qui informe les agents de l'avancement de ces dossiers.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT vous demande de stopper les processus de privatisation et de renationaliser les autoroutes concédées.

À l'appel de la CGT les personnels d'exploitation se sont mobilisés les 14 et 15 juin dernier, comme dans d'autres DIR, ce mouvement a été suivi jusque dans les moindres CEI sur ce sujet mais aussi sur des revendications nationales que nous rappelons :

- **des recrutements à la hauteur des besoins** : *Les crédits d'entretien et de modernisation du réseau augmentent passant de 328 M€ de crédits AFIFT en 2016 à 433 M€ en 2017 sans que les moyens humains suivent. Face aux baisses d'effectifs dans les SIR, les agents sont continuellement sous pression avec des dépassements d'horaires signalés par l'inspection santé sécurité de 2016. Cette situation qui a conduit à la Privatisation de la maîtrise d'œuvre pour certaines études de la RCEA est inacceptable.*

- *Concernant les OPA, le 26 mai 2016 ils manifestaient eux aussi à l'appel de leur SN pour lever le moratoire, faire évoluer leur statut et permettre des embauches indispensables à la survie des services. Aujourd'hui la DIR-CE fait une demande de cinq OPA laissée sans réponse, pour couvrir les besoins les plus urgents. Mais ces embauches doivent aller au-delà de ce nombre et des seuls métiers cible aujourd'hui de tech PC opérateur de gestion de trafic et gestionnaires de flotte. D'autres domaines comme la maintenance des matériels spécifiques est mise à mal et coûte très cher au regard de la rareté des compétences externes proposées sur le marché.*

- **des moyens pour assurer nos missions** : *Nous nous opposons à la modification de la prochaine VH qui est principalement axée vers la réduction du nombre de camions (et des tracteurs par la politique de fauchage) et motivée par la réduction des personnels. Nous demandons la mise en place d'ateliers dans les DIR. Des crédits publics pour réhabiliter les CEI vétustes ou inadaptés comme Charnay ou Machézal.*

- **la Bonification du service actif pour toute la spécialité Exploitation**, *Le rapport du CEREMA de 2014 avait déjà identifié les percussions des dispositifs de signalisation qui malheureusement, au vu des deux dernières années ne fait que s'amplifier comme un vecteur important de dangerosité. Les incivilités auxquelles sont confrontés les agents tant sur la route que sur les aires de repos sont aussi un marqueur fort de la dangerosité et de la pénibilité de nos missions.*

- **l'augmentation de la PTETE** à 5 000 € et 7 000 € pour les réseaux > 70 000 V/J pour l'ensemble des agents de l'AE au TSCDD travaillant sur les Réseaux et Infrastructures.

- **L'assouplissement de la note de gestion de la prime de rendement des OPA** du 5 août 2016, en supprimant l'évolution globale des primes à contenir dans une enveloppe à niveau constant, et l'augmenter au taux moyen à 12 % pour tous ceux qui seraient en dessous.

- **l'indexation de la PTETE sur le coût de la vie**,

- **l'application de la note concernant la prime de métier** conforme à son écriture et sans interprétation qui conduirait à défavoriser certains métiers d'OPA. Par exemple sans créer une distinction de montant entre les gestionnaires de flotte locaux et centraux, car la circulaire ne fait aucune distinction entre ces deux postes. Nous demandons une uniformité de traitement conforme à la circulaire dans toutes les DIR.

- **le maintien sans dégrèvement de ces primes** quelle que soit la situation administrative de l'agent,

- **l'abandon du RIFSEEP** pour la filière technique,

- **l'augmentation de la PSR** à 7,5 % de l'indice moyen du grade,

- **le remplacement de l'ISH** par une indemnité de travail atypique cumulable de

Travail posté (2X8 ou 3X8)	36,75 € /jour
Travail du samedi	33,60 € / jour
Travail de nuit	201,60 € / nuit
Travail Dimanche et Jours Fériés	201,60 € / jour

- **les attestations « Amiante »** avec suivi médical et reconnaissance le cas échéant de Maladie Professionnelle,

- la mise en œuvre du **dispositif de cessation anticipée d'activité** pour les agents ayant été exposés.

Et aussi principalement pour l'abandon du PPCR

Ce décret pose les prémices d'un statut unique préjudiciable à l'exercice de nos missions spécifiques.

Il converge vers des embauches de généralistes qui conduiront à des pertes de compétences

Où va se retrouver le cœur de nos missions avec l'esprit PPCR ?, et peut-on admettre la perte de la technicité de la filière EEI ?

Nous serons attentifs à l'aspect déroulement de carrière « inversée », qui sera au cœur de la réécriture du décret et nous déplorons que la réunion prévue dernièrement ait été ajournée.

Cette mesure s'est aussi heurtée à la concomitance du plan de requalification qui est loin d'être à la hauteur des missions reconnues par différents rapports. Nous dénonçons cet abaissement du nombre de postes et l'étalement dans le temps qui est préjudiciable tant pour la reconnaissance des C en B que des B en A.

Parallèlement, les OPA demandent une révision de leur statut, afin de coller plus justement avec leurs métiers d'aujourd'hui voire ceux de demain et qu'il soit également créé un répertoire des métiers favorisant l'embauche par recrutement externe.

Nous venons d'apprendre l'accélération du processus de privatisation de la RCEA dans l'Allier par le lancement de l'appel d'offre dès la fin du mois. Dans le même temps la DIRCE organise la fermeture du CEI de Pierrefitte sur Loire, il devient donc urgent de prendre les dispositions pour que les mesures de garantie de rémunération et des compensations liées aux restructurations se mettent en place dès maintenant pour tous les agents impactés.

Par ailleurs, on observe un turn-over important au niveau du siège et la réduction du nombre de cycles de mobilité peut faire craindre le pire face aux départs massifs attendus.

Les DREAL, qui sont les services supports des DIR, avec la fusion des régions ne sont pas mieux loties tant en effectifs qu'en locaux.

De même la médecine de prévention souffre comme l'a reconnu l'ISST. En conséquence, le service est bloqué par l'absence de validations des ACES et est contrainte d'en prolonger arbitrairement la durée de validité mais jusqu'où ?

Enfin, quand on observe que la DIR-CE n'est pas intégrée dans le pôle administratif géré par la préfecture 69 et que des visites ont lieu sur le site de La Villardière, nous nous posons la question :

Est-ce que la DIR est amenée à disparaître ?

Nous vous demandons d'apporter des garanties sur la pertinence incontestable des DIR et d'octroyer les moyens pour rendre leurs missions des plus attractives pour en assurer la pérennité.